

LE PRÊT ACCESSION POUR DEVENIR PROPRIÉTAIRE

PAR ACTION LOGEMENT

**ACTION LOGEMENT FACILITE L'ACCÈS DES SALARIÉS À LA PROPRIÉTÉ
GRÂCE AU PRÊT ACCESSION JUSQU'À 40.000 €
À FAIBLE TAUX D'INTÉRÊT.**

QUI EST CONCERNÉ ?

Les **salariés** des entreprises du secteur privé non agricole de 10 salariés et plus, dont les ressources sont dans la limite des plafonds réglementaires.

QUELS TYPES D'OPÉRATIONS ?

Le financement s'applique à :

- La construction ou l'acquisition d'un logement neuf
- L'acquisition d'un logement neuf ou ancien dans le cadre d'un dispositif d'accession sociale à la propriété (Prêt Social de Location Accession, Bail Réel Solidaire...)
- L'acquisition d'un logement HLM



CONDITIONS RELATIVES AU LOGEMENT :

le logement doit être acquis à titre de résidence principale et être situé sur le territoire français. Il doit également répondre à des exigences légales de performance énergétique.

QUEL FINANCEMENT ?

- Prêt jusqu'à **40.000 €**
- Taux d'intérêt nominal annuel fixe de **0,5 %** (hors assurance obligatoire)
- Durée de remboursement maximale de **25 ans**

QUELLES GARANTIES ?

Les assurances proposées par Action Logement dans le cadre de ces dispositifs permettent de bénéficier de garanties en cas d'accident de la vie (décès, accident, maladie, perte d'emploi).



CONTACTEZ JURISOPHOS POUR
OBTENIR LES AIDES
ET FINANCER VOS
PROJETS !

**DISPOSITIF CUMULABLE
AVEC D'AUTRES AIDES
ET SUBVENTIONS LIÉES AU LOGEMENT.**

*Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement
avant de vous engager.*

ActionLogement 



EN SAVOIR PLUS

Une question ?

Contactez-nous :

Mail : contact@jurisophos.fr

Tél. : 03 89 77 12 70

Nous vous recevons aussi
sur rendez-vous dans nos locaux :

JURISOPHOS

**12 A rue de Mulhouse
68180 HORBOURG-WIHR**

Pour plus d'informations, consultez notre site
www.jurisophos.fr

FACEBOOK

Retrouvez-nous aussi sur nos réseaux sociaux

LINKEDIN